



651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819.228.9461
Télec. : 819.228.2193
Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca
Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

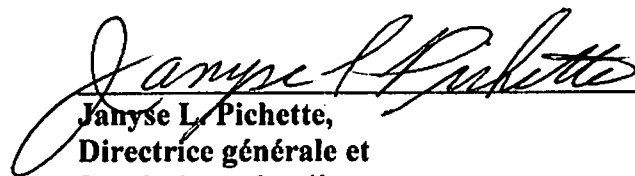
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté un règlement, portant le numéro deux cent soixante-six (266-19), lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le seizième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019-01-16).

OBJET: Règlement relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 de la MRC de Maskinongé

Ledit règlement numéro deux cent soixante-six (266-19) peut être pris en communication au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et aux bureaux des municipalités locales constituant la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

DONNÉ à Louiseville, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019-01-23).


**Janyse L. Pichette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**